Développement Economique Emplois

CONSTATS

Le développement socio-économique de la Guyane se caractérise actuellement par des déséquilibres structurels importants. Une faiblesse des secteurs primaire (agriculture et pêche) et secondaire (industrie de transformation) mais une prédominance forte du secteur tertiaire (principalement la fonction publique et les services). L'activité mono-centrée la rend dépendante des importations et ne lui permet pas de créer un développement économique endogène par la production des richesses locales diversifiées et porteuses d'emplois. Le fort taux de chômage de la population (+20% de la population active) et le développement en puissance de l'activité informelle minent les progrès socio-économiques que devraient connaître notre région. A ces problèmes, viennent s'en greffer d'autres. L'absence d'intégration dans son contexte régional (MERCORSUR CARICOM), l'éloignement des marchés européens ne lui permettent pas de jouer son rôle dans son contexte régional et la conduisent à un isolement régional. A cela vient s'ajouter, un aménagement du territoire carencé et des communes enclavées.

Guyane-Écologie propose un projet emploi-économie cohérent, innovant, durable et qui répond à l'ensemble du territoire. C'est un projet qui s'articule avec les orientations des recherches et les filières de formation que la collectivité devra initier en collaboration avec les partenaires public et privé.

ACTIONS PRIORITAIRES

Faciliter l'installation des entreprises

- renforcer les conseils et les aides en direction des entreprises (ex : aide à l'immobilier d'entreprise, simplifications administratives)
- densifier les réseaux de communication numérique (NTIC)

Accorder les aides financières aux entreprises innovantes et écologiques

• aider les "start-up" dans les secteurs innovants (ex : transferts d'images numériques, agro-alimentaires, pharmacopées etc.)

Favoriser l'émergence des énergies renouvelables et des matériaux écologiques

- aider les développeurs, les installateurs et les distributeurs d'énergie renouvelable qui permettraient de créer 660 emplois en 3 ans
- soutenir impérativement et rapidement les filières de production locales, telles que le bois et la brique, afin de réduire l'importation de matériaux transformés ou non
- mettre en place une exonération d'octroi de mer pour les appareils efficaces et les systèmes de production d'électricité à partir de sources renouvelables adaptées aux bâtiments. En même temps, compenser l'exonération par une majoration d'octroi de mer sur les installations et appareils énergivores

Développer les constructions résidentielles écologiques

- aider à la construction (ex : maisons en briques de latérite, charpente, ossature et bardage en bois, couverture végétale etc)
- développer la conception bioclimatique des bâtiments et le recours à des matériaux locaux. Le Plan Énergétique Régionale en Guyane prévoit la création de plus de 620 emplois dans la maîtrise des énergies pour un investissement total estimé à 18 millions
- conditionner les aides financières de l'État aux Collectivités Locales à la prise en compte des référentiels de l'ADEME lors des opérations de construction et de réhabilitation
- conditionner les aides financières de l'État aux Opérateurs Sociaux (SEM) lors des opérations de construction et de réhabilitation à la prise en compte des référentiels de l'ADEME, en particulier le label ECODOM, plus avancé que la Réglementation Thermique DOM
- conditionner les aides financières de l'État destinées à l'aménagement de tous nouveaux quartiers par la mise en œuvre des procédures dites "d'Ecoquartier"

Favoriser les pratiques traditionnelles

• valoriser les savoirs traditionnels : ex : usine de pâte à papier à partir de végétaux

Certifier les produits alimentaires locaux

• affirmation d'un label qualité dans l'agriculture et les produits de la mer

Développement de filières

• L'agriculture, la pêche etc. à lire dans la fiche Environnement